



droit de visite et férié

Par **rosee**, le **09/11/2011** à **16:55**

bonjour,

dans le jugement le jaf donner un droit de visite et d'hébergement au père les 2ème et 4ème week end du vendredi soir au dimanche soir.

et la clause habituelle sur les fériés qui précèdent ou suivent le dvh, lesquels sont à intégrer dans le dvh.

en ce qui concerne le férié du vendredi 11/11/2011, il appartient donc en entier au père, c'est clair. mais est-ce que la clause des fériés induit également qu'il faut rajouter le jeudi 10/11 au soir à son dvh légal ?

merci de votre réponse avisée.